

ASSURANCE DES RISQUES FISCAUX

Cession-acquisition d'entreprise

Dans la phase d'évaluation d'une société cible, il est déterminant que l'acheteur puisse avoir une totale visibilité de son exposition aux risques afin d'établir son offre en toute connaissance de cause.

Or, en raison de sa spécificité tenant à la fois de sa variété, de sa complexité et de son potentiel développement dans le temps, le risque fiscal nécessite souvent un traitement distinct des autres passifs potentiels.



Vos enjeux : gérer l'incertitude de certains risques fiscaux

Marsh intervient à toutes les étapes de la vie de l'entreprise, que ce soit au cours d'une restructuration, d'une opération de fusion-acquisition, d'une cession ou d'autres opérations : les risques fiscaux pesant sur l'entreprise peuvent en toute situation mettre en danger sa pérennité ou sa réputation.

Si certains risques fiscaux non identifiés lors des audits, peuvent être couverts par une assurance de garantie de passif, les risques identifiés peuvent, par ailleurs, être transférés par le biais de solutions d'assurance spécifiques de type « Tax Liability ». Ces dernières visent à couvrir des risques fiscaux identifiés dont la survenance dans le temps et/ou l'ampleur restent incertains.

Exemples de risques fiscaux couverts :

- Changement de position de l'administration fiscale
- Application discutable ou incertaine d'un régime fiscal particulier
- Clause d'indemnisation fiscale spécifique (« tax deed »)

À noter que les situations de fraudes ou d'évasions fiscales, et celles résultant de la mauvaise foi du contribuable, ne peuvent en aucun cas être couvertes par l'assurance.

Notre approche : analyser et externaliser le risque fiscal afin de faciliter la transaction

- Analyse approfondie du risque et structuration de la solution.
- Étude de faisabilité sur la solution et approche du marché international de l'assurance.
- Négociation et mise en place du programme et des termes de la police.

Avantages pour l'acheteur

- Disposer d'une évaluation précise du risque et d'une meilleure visibilité sur la cible
- Externaliser la gestion du risque et maîtriser son évolution dans le temps
- Avoir un bon niveau de confort tout en optimisant le prix d'achat

Avantages pour le vendeur

- Réduire ou supprimer le séquestre exigé de l'acheteur
- Optimiser le prix de cession de la société cible
- Anticiper de potentiels « deal-breakers »

CONCRÈTEMENT



Conforter un acheteur suite à l'identification d'un risque fiscal dans ses audits

Un groupe industriel souhaite acquérir une société de son secteur d'activité. Ses audits révèlent un risque fiscal particulier qui, malgré une opinion positive sur le risque, pourrait s'avérer important en cas d'interprétation différente lors d'un contrôle fiscal.

→ Marsh conseille l'acheteur dans la mise en place d'une solution d'assurance au profit de la cible visant à couvrir les conséquences financières de la remise en cause par l'administration de la position fiscale adoptée.

- **L'acheteur est ainsi rassuré sur le risque fiscal latent ;**
- **La cible bénéficiaire de la solution d'assurance n'a pas à provisionner ce risque ;**
- **Le vendeur peut vendre sa société sans garantie, ni constitution de séquestre sur le risque spécifique.**



Se protéger contre des changements de la législation fiscale

Une société pharmaceutique allemande vend 50 % de ses titres. Elle souhaiterait bénéficier d'un nouveau régime d'exonération des plus-values de cession des titres, mais la loi prévoyant cette disposition n'est pas encore entrée en vigueur et la société est pressée de réaliser la transaction.

Cependant, une disposition du projet de loi prévoit que cette exonération soit applicable rétroactivement aux sociétés n'ayant pas clôturé leur exercice lors de l'entrée en vigueur de la loi et ayant procédé à ce type d'opération au cours de l'exercice en cours.

Un risque de modification du projet de loi subsiste tant que les dispositions n'ont pas été promulguées. Si cela se produit, le risque maximum peut atteindre des dizaines de millions d'euros. La société préfère ne pas appliquer l'exonération si ce risque subsiste car cela risquerait d'altérer le prix de vente des titres.

→ Marsh conseille le vendeur sur la mise en place d'une solution d'assurance visant à couvrir ce risque fiscal latent.

- **La société cible applique finalement le nouveau régime d'exonération des plus-values de cession des titres ;**
- **L'acheteur est protégé contre les changements de la législation fiscale ;**
- **Le vendeur bénéficie donc d'un prix de cession plus intéressant.**

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Marsh est à votre disposition pour étudier vos besoins spécifiques.

Ni le présent document, ni aucune partie des informations qu'il contient ne peuvent être copiés ou reproduits sous aucune forme que ce soit sans le consentement de Marsh S.A.S., à l'exception des clients de Marsh S.A.S. qui ne sont pas tenus d'obtenir ladite autorisation pour tout usage du présent document à des fins internes. MARSH S.A.S. – Société de courtage d'assurances. Société par Actions Simplifiée. Capital 5.807.566,00 Euros. RCS Nanterre : 572 174 415. N° ORIAS 07 001 037 – www.orias.fr. N° TVA intra-communautaire : FR 05 572 174 415.

Siège social : Tour Ariane – 5, place des Pyramides – 92800 Puteaux. Assurance de responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances. Direction Communication et Marketing 1312. © Tous droits réservés Marsh S.A.S. 2013.

LES ATOUTS MARSH

Une équipe dédiée, réactive, disponible et travaillant en toute confidentialité.

Un accès au réseau de Marsh, permettant d'être au contact des marchés de Londres, des États-Unis et des Bermudes.

Une expérience reconnue auprès des fonds d'investissement et des directeurs M&A des sociétés du CAC 40 ainsi qu'auprès de nombreuses PME.

Précurseur et leader sur la couverture du risque fiscal.

Des solutions sur-mesure.

Pour plus d'information, un numéro unique :

01 41 34 56 56

Marsh est présent à :

Paris La Défense
Aix-en-Provence
Bordeaux
Lille
Lyon
Orange
Toulouse

www.marsh.fr